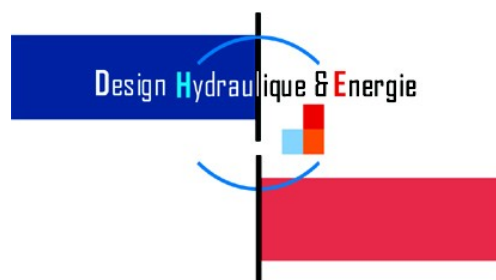




DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER



SLGRI "Haute-Deûle" – Amélioration de la connaissance du risque d'inondation par ruissellement et orientations

Type de document		PV n°2 du COTECH			Date : 13/09/2016				
Date		13/09/2016							
Lieu		DDTM 62							
Auteurs		Olivier SONNET (DH&E)							
Diffusion		Participants + membres du COTECH							
<u>Création - Modifications</u>									
Indice	Auteur(s)			Vérificateur(s)			Approbateur(s)		
	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date
V1	SONNET	x	13/09/2016	DDTM 62	X	22/09/16			

Liste des membres/participants au COTECH :

Structure	Représentant	Présence
CAHC	Séverine GAUDRE	x
CALL	Christine DOUCHE	x
	Jean-Pierre BLANCART	x
	CORREIA Dominique	x
	Gaëtan BOYER	x
	Jean-Jacques HERIN	x
CA Douais	Emeline GUILLAUME	x
CC Pévèle-Carembault	Aude DECOTTIGNIES	excusée
CC Haute-Deûle	Christophe GRAS	x
Chambre d'Agriculture	Jean-Marie GLACET	x
	Thérèse SPRIET	excusée
DREAL Nord-Pas de Calais	Guénaële BAUDE-LE-GULUDEC	x
DDTM 59	Fabrice RINGEVAL (Responsable de la DT Douais-Cambrésis)	x

	Reynald COUTURE (SSRC/SIR)	excusé
	Jean-François SALEMBIER (SSRC)	excusé
	Caroline TROUVE (DT Douaisis-Cambrésis)	excusée
Agence de l'eau	Stéphane PARMENTIER	x
VNF - Nord-Pas de Calais	Karine CHUQUET	x
DDTM 62	Christian HENNEBELLE	x
	Stéphane ANSART	x
	Mélanie PONTEL	excusée
	Doriane MAHE	x
CT Artois	Jean-Paul GIBAUX	x
	Arnaud LEFEVRE	x
DH&E	Olivier SONNET	x

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

→ Présentation de l'avancement de l'étude

→ Présentation du projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la haute Deûle (SLGRI)

Présentations :

Deux présentations sont projetées :

1 - L'avancement de l'étude (Powerpoint) est assurée par le bureau d'études (M.SONNET), en s'appuyant sur les points suivants :

- Périmètre de l'étude (bassin versant vs périmètre administratif), Analyse des études existantes,
- Recensement et analyse des inondations par ruissellement passées jusqu'à nos jours,
- Discussion sur les prochains livrables L4 et L6.

2 - Le projet de SLGRI présenté par la DDTM62 (M. ANSART) en s'appuyant sur les points suivants :

- Contexte
- Gouvernance
- Contenu
- Association des parties prenantes
- Dispositions

Les présentations sont mises en ligne sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/La-directive-inondation/TRI-de-Lens>

Principaux échanges et interventions des participants :

1) Avancement de l'étude ruissellement

Une discussion est à nouveau engagée sur le sens de cette démarche, étant évoquée que la problématique "inondation" concerne naturellement l'ensemble d'un bassin versant.

2 éléments sont avancés :

- Tout d'abord, l'étendu de la zone de travail affichée pose une question quant à la cohérence d'ensemble, étant entendu que le maillage de VNF crée des interactions entre l'ensemble des bassins versants. Il est ainsi impératif de bien garder à l'esprit que le bassin de la Scarpe amont est à intégrer dans la stratégie du bassin de la Deûle.
- En outre, la problématique d'inondation par ruissellement est complètement liée aux phénomènes de débordement des canaux, et il est rappelé qu'il est difficile d'expliquer aux élus que ce phénomène soit traité de manière isolée.

R : Le premier point avait déjà été abordé lors du premier COTECH. Il est finalement convenu de rajouter une introduction dans le livrable L1, qui permettra d'une part de repositionner l'aire d'analyse dans le contexte hydrologique globale et d'autre part de bien préciser les objectifs visés par cette première étude de connaissance. La DDTM 62 rappelle à ce titre qu'il s'agit bien d'une première étude de synthèse des connaissances, suite à l'expression de plusieurs élus sur cette problématique d'inondation par ruissellement au cours des commissions d'échanges sur le TRI de Lens.

Par ailleurs, il est évident que certains secteurs sont exposés à des problématiques mixtes (zone d'accumulation du ruissellement, débordement de cours d'eau ou de canaux ou remontée de nappes). On pense naturellement à toutes les zones de bas fonds, souvent localisées en bordure des canaux. Les canaux (canal de Lens, de la Deûle) constituent de surcroît bien souvent l'exutoire du système d'assainissement, soit de manière gravitaire, soit dans la majorité des cas par des pompes de relevage. Un schéma classiquement rencontré est un bassin tampon (ou dit d'orage) avec un système de pompage positionné dans la partie basse de la commune en bordure de canal. On comprend bien dès lors que le niveau d'eau dans le canal, constitue l'un des facteurs prépondérant de l'inondation de ces secteurs.

La présente commande n'intègre aucune modélisation hydrologique ou hydraulique lié au phénomène de ruissellement et/ou de débordement de cours d'eau. Elle a pour objectif de synthétiser les connaissances existantes sur la problématique d'inondation par ruissellement dans les sous-bassin versants, de consolider les informations dans des bases de données, et de dresser un premier état des lieux du fonctionnement hydraulique de ces sous-bassin versants vis-à-vis du risque inondation par ruissellement. Pour rappel, le budget de la Tranche Ferme de l'étude est de 47 Keuros H.T.

La problématique des cartes du TRI de Douai est également rappelée par la CAD et VNF. Ces cartes ne sont en effet aujourd'hui pas validées par ces deux institutions, les cartographies ne représentant pas la réalité du terrain (sous estimation de l'aléa débordement de cours d'eau).

R : DH&E rappelle avoir participé à la définition des hydrogrammes d'entrée des modèles hydrauliques. Les calculs hydrologiques se sont appuyés sur des traitements statistiques et des extrapolations de méthodes couplant débits et

données pluviométriques. Il est bon de rappeler que les chroniques de débit sur les cours d'eau de ce secteur sont très limitées et constituent un réel frein aux calculs hydrologiques et à la maîtrise des incertitudes.

→ Il serait certainement à ce titre intéressant de réaliser un REX sur les crues de juin 2016, pour essayer de quantifier les débits qui ont pu s'écouler et disposer ainsi notamment sur l'amont du canal de Lens et de la Souchez de références en termes de débit de crue. À ce stade, cette analyse n'est pas envisagée dans le cadre de la présente étude.

Une fois le débat des débits passés, il semble que le principal point de blocage concerne les hypothèses retenues sur les ouvrages hydrauliques de VNF. Ces hypothèses correspondent à une façon de scénariser le fonctionnement des ouvrages en situation de crise. Le BE rappelle à cet effet, que ce point avait été signalé en amont des études hydrauliques, comme une hypothèse essentielle.

Les travaux de modélisation hydraulique réalisés pour les TRI de Lens et de Douai pourraient ainsi intégrer lors du second cycle de la DI de nouveaux scénarios, traduits par des échanges et un consensus entre tous les acteurs. Le modèle hydraulique réalisé de mémoire par Prolog Ingénierie, existe et peut -être facilement testé avec de nouveaux scénarios sur les débits d'entrée. Cette difficulté semble donc surmontable.

Les limites du bassin versant sont à revoir selon les premières observations de VNF et d'autres acteurs sur le secteur aval.

R : Sur le secteur aval, les bassins versant du flot de Wingles et de la Rigole du Nord ne sont pas considérés dans leur intégralité. Les parties des communes limitrophes pouvant constituer des zones de production en termes de ruissellement sont considérées.

Le Flot de Wingles longe la Deûle, puis passe en siphon sous le canal de la Bassée, à hauteur de Berclau, et continue en direction de Don où viennent se jeter plusieurs drains. La rigole du Nord longe la Deûle (ou également appelée la Tortue), puis passe en siphon sous le canal pour rejoindre le Flot de Wingles bien en aval de la zone d'étude.

Les limites de la zone d'étude ont été fixées sur ce secteur de la manière suivante :

- En rive gauche de la Deûle, la limite d'étude s'arrête ainsi au niveau du canal d'Aire.
- En rive droite de la Deûle, la limite administrative de la commune de Provin a été conservée comme point de fermeture aval au droit du canal de la Deûle.

La rédaction du livrable L1 va être revue pour mieux expliciter cette limite.

La Chambre d'Agriculture met en avant sa gêne, sur le fait d'afficher des bassins de production ou les surfaces de ruissellement intermédiaires, ce qui pourrait stigmatiser les attentions vers la profession agricole. Cet affichage donne l'impression que seules les zones d'apport contribuent au risque, alors que les enjeux en zone inondable ont considérablement augmenté ces dernières années. C'est bien ce dernier point qui explique la croissance exponentielle des dégâts constatés lors des catastrophes.

Autre point évoqué, il concerne l'absence d'éléments sur l'évaluation des coûts des inondations sur les terres agricoles. Les dommages sont considérables et constituent à cet effet, un facteur de décision essentiel dans l'arbitrage du financement d'ouvrages de protection ou de mise en œuvre d'actions sur un bassin versant. Il est ainsi demandé dans le cadre des PAPI de justifier les aménagements par des Analyses Coûts Bénéfices. Il serait opportun de mener des REX sur les coûts engendrés par les dernières inondations, et notamment au niveau du monde agricole.

La présentation des débordements constatés au niveau du Lac de Montigny liés à l'orage de 2005 ne semble pas convenable.

R : Le site semble fonctionner de manière spécifique. La CALL va préciser les faits qui se sont réellement produits en 2005, afin de mieux cerner les origines de ces débordements.

Une question est posée sur les comparaisons réalisées avec les courbes IDF (Intensité-Durée-Fréquence) de Lille-Lesquin, et la prise en compte des données de la CALL notamment.

R : L'objectif de la démarche n'était pas de réaliser une analyse pluviométrique complète et détaillée. Pour disposer d'un même référentiel de comparaison, les données de Lille-Lesquin en possession du BE ont été retenues.

Comme évoqué, il est bon de rappeler que les Communautés de Communes ou d'Agglomération en charge de l'assainissement disposent d'un maillage de pluviomètres plus denses que celui Météo France. Il serait ainsi opportun dans le cadre des rapports CATNAT d'utiliser ces données (*sous réserve d'une mesure pluviométrique rentrant dans les standards de Météo France*) pour arbitrer sur les occurrences des événements. On a pu constater que les conclusions auraient pu être différentes sur plusieurs événements.

Les données pluviométriques affichées pour chaque événement intègre l'ensemble des éléments mis à disposition, et notamment les rapports Météo des délégataires. Il ne s'agit pas, encore une fois d'un travail statistique spécifique et poussé, mais d'une synthèse des données à disposition, pour disposer de quelques valeurs références sur les territoires étudiés, en termes d'intensités et de cumuls pluviométriques.

En parallèle, il serait opportun dans le cadre d'une étude de l'hydrologie locale de recalculer les courbes IDF (Intensité Durée Fréquence) sur chaque territoire à partir de ce maillage de stations, afin de disposer d'un référentiel pluviométrique localisé notamment, pour le dimensionnement des ouvrages d'assainissement.

Des tests ont été réalisés sur le livrable L6, sur les communes d'Ablain-Saint-Nazaire et d'Avion, afin d'offrir un temps de discussion sur leur perception et leur compréhension. Ces cartographies ont pour objectif de représenter le fonctionnement du bassin versant pour un événement important, et cibler des points d'accumulation potentiellement à risque. Elles s'appuient sur une analyse des données topographiques LIDAR et l'expertise de terrain. Aucune modélisation hydraulique de surface interfacée avec les réseaux d'assainissement n'est naturellement réalisée à ce stade. On retiendra que ces cartes fournissent une ébauche du fonctionnement hydraulique en cas d'épisodes orageux importants, et pour lesquels les réseaux d'assainissement ou de surface seraient largement saturés.

Plusieurs acteurs précisent également qu'il est important de disposer d'une part d'une notice de lecture des cartes et d'autre part des limites d'utilisation de ces dernières.

R : Il est ainsi proposé suite à la réunion du 13/09/2016, de transmettre les cartographies avec les mises en page associées à l'ensemble des membres du COTECH. Un délai de 10 jours sera alors proposé pour faire part des remarques visant à l'amélioration de cette carte.

Il est proposé la possibilité d'associer les communes à cet échange. La proposition n'est pas retenue par la CALL en charge de l'assainissement sur ces communes, qui fera remonter directement ces observations.

Rappel des prochaines échéances de l'étude:

- Rédaction L1 complétée avec les observations
- Consultation des membres du COTECH Semaine 39 sur la perception du livrable L6, pour échanger sur des propositions d'amélioration.

2) Présentation de la SLGRI de la Haute Deûle

La DDTM précise que l'élaboration de la SLGRI est réalisée avec les parties prenantes associées à la mise en œuvre de la Directive Inondation (DI).

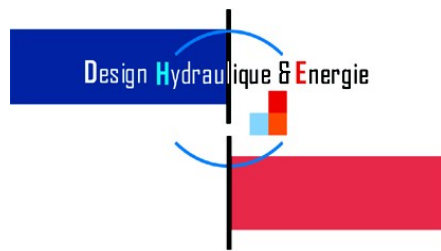
Rappel : Lors de la réunion du comité de pilotage de la stratégie locale du 19 mai 2016, les parties prenantes ont validé le portage transitoire de la SLGRI par la DDTM 62 et placé son élaboration dans le cadre de la gouvernance de l'étude (comité de pilotage et comité technique) des inondations par ruissellement réalisée par la DDTM62. Ces deux comités réunissent les différentes compétences institutionnelles, notamment la GEMAPI assumée par les communes ou leurs EPCI à fiscalité propre présentes sur le territoire.

Les dispositions du projet de stratégie locale présentées en comité technique s'appuient sur le diagnostic affiné de l'étude des ruissellements. Elles recensent tous les outils et procédures de la compétence de l'État, réputés conformes à la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

- mise en place et application des plans de prévention des risques inondation (PPRI) et des plans de prévention des risques littoraux (PPRI) pour assurer la maîtrise de l'urbanisation et amorcer les démarches de réduction de la vulnérabilité à travers les seules mesures obligatoires des PPR ;
- amélioration de la connaissance des aléas, porter à connaissance et application stricte du R-111-2 ;
- accompagnement pour la mise en place d'une gouvernance de gestion des risques d'inondation dans le bassin versant de la Deûle en lien avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Rappel des suites de la démarche d'élaboration de la SLGRI de la Haute Deûle :

- semaine 37 à semaine 42 : Concertation du 13/09/2016 au 21/10/2016 sur le projet de stratégie locale élaboré par la DDTM62
- semaine 43 à semaine 47 : Consultation des parties prenantes du 24/10/2016 au 25/11/2016 sur le projet de stratégie locale consolidé et stabilisé
- 29 novembre 2016 : Présentation du projet arrêté de stratégie locale aux parties prenantes.
- Décembre 2016 : approbation conjointe par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais de la stratégie de la Haute Deûle.



Design **H**ydraulique & Énergie

Olivier SONNET

Mobile : 06-64-97-03-91

sonnetolivier@neuf.fr

Agence d'Aix-en-Provence

14 rue d'Aix 13510 EGUILLES

Agence du Mans

Le Croc 72650 LA MILESE

Agence de Libourne

127 Rue du Président Carnot 33500 LIBOURNE